

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **4 (1868)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} AVRIL 1868

4^e année.

N^o 7.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daquet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre (fin). — Les dictées orthographiques (fin). — Petite revue scolaire de l'année 1867 dans le canton de Fribourg. — Exposition scolaire de Lausanne (avis). — Variété (l'École primaire — poésie). — Chronique scolaire. — A nos lecteurs (avis).

Coup-d'œil sur l'instruction populaire en Angleterre

(Suite et fin).

Malgré les progrès relatifs accomplis dans la sphère de l'instruction populaire et les mesures prises par le gouvernement britannique pour favoriser ces progrès, il reste encore beaucoup à faire pour généraliser les bienfaits de la culture élémentaire. Aussi une intervention plus directe et plus efficace de l'Etat est-elle réclamée par l'opinion publique. Cédant au mouvement des esprits, la reine a

déclaré, à l'ouverture du Parlement, qu'elle lui soumettrait un plan pour l'avancement de l'éducation. Empressé à saisir l'occasion, un des hommes d'Etat les plus éminents de l'Angleterre, et qui aux talents politiques joint ceux du publiciste, de l'historien, John RUSSEL, a proposé à la Chambre des lords de déclarer que *tout enfant a droit au bienfait de l'éducation*, sans distinction de croyances ni de position sociale. En conséquence de ce principe, lord Russel demande que les enfants employés dans les manufactures ne soient pas privés de l'instruction élémentaire. L'éducation des classes moyennes deviendrait aussi l'objet de la sollicitude du gouvernement; UN MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE serait créé pour donner l'impulsion et organiser cette branche fondamentale de la vie publique. Mais pour réaliser ces réformes ou plutôt cette *refonte totale* du système de l'enseignement et pour procurer au gouvernement les ressources nécessaires, des changements importants auraient lieu dans l'administration des *fenels-pies* et dans celles des grands établissements de l'instruction supérieure. Ainsi les universités privilégiées d'Oxford et de Cambridge, seraient soumises à une réorganisation qui permet une autre distribution plus rationnelle de leurs revenus. Ce sont là des mesures profondes, *radicales* même. L'initiative prise en cette circonstance par lord Russel ne surprendra cependant pas ceux qui savent que c'est en grande partie à ce chef du parti whig que l'on doit l'émancipation des catholiques et la grande réforme électorale. Or comme le fait parfaitement observer le *Moniteur français* du 10 janvier, la RÉFORME SCOLAIRE EST LE COROLLAIRE OBLIGÉ DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Pendant que le Parlement commence à s'occuper sérieusement de la question scolaire, elle fait également son chemin soit au sein de la population laïque soit parmi le clergé. De toutes parts, on reconnaît que l'éducation est le seul remède à la dégradation matérielle et morale des classes déshéritées dans les grands centres, surtout comme Londres et Manchester. Mais, d'accord sur le but, les hommes éclairés que préoccupe la situation, diffèrent quand aux moyens à employer. Les uns voudraient que l'Etat étendît sur une grande échelle le régime des subventions; les autres préfèrent taxer les propriétaires et laisser la direction de l'enseignement à la commune,

à la paroisse. L'opinion d'établir des fonds d'école ou d'éducation a aussi des partisans.

Ces difficultés administratives ne sont malheureusement pas les seules que soulève la question scolaire. Les intérêts religieux viennent compliquer la chose. Deux opinions principales sont en présence sur ce point. Les uns estiment que là où il n'y a qu'une école, elle doit être ouverte à tous les enfants, sans distinction de croyances et partant être purement séculière, sans couleur confessionnelle, et indépendante de toute Eglise. C'est le système de lord Russel. Ses adversaires veulent laisser au Conseil communal avec la faculté de créer des écoles, celle de décider à quelle confession elle devra appartenir. Cette dernière opinion est soutenue entr'autres par M. Bruce, membre du Parlement. Les libéraux de Manchester ne s'opposent pas à ce que l'instruction religieuse soit unie à l'enseignement, mais à condition qu'aucun enfant ne soit contraint ou molesté à cause de son culte. Le clergé, longtemps hostile à toute séparation comme à toute dissidence, consent aujourd'hui à tolérer des écoles non-conformistes et paraît même disposé à admettre l'existence d'un enseignement purement laïque. Il y a trente ans, un projet pareil eût soulevé une effroyable tempête.

L'attention publique, éveillée sur l'instruction élémentaire, s'est portée aussi sur l'enseignement technique complémentaire de l'enseignement primaire. La plupart des établissements destinés à compléter l'instruction des ouvriers sont insuffisants, au témoignage de tous les amis de la réforme. Il est question de doter la Grande-Bretagne de systèmes d'éducation professionnelle comme en ont la Prusse, la France, l'Autriche, la Belgique et plusieurs cantons suisses. Un membre du Parlement anglais, M. Samuelson, a visité la France, quelques parties de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse (il s'est arrêté à Winterthour entr'autres), et partout il a reconnu les avantages de l'enseignement spécial, au point de vue industriel et manufacturier. Dans le rapport qu'il a rédigé à son retour à Londres, M. Samuelson propose de joindre l'enseignement élémentaire à l'enseignement technique. Aucun enfant de moins de 12 ans ne pourrait être appliqué au travail sans savoir lire et écrire. A la paroisse serait imposé le devoir de procurer à l'enfant le bienfait de

l'instruction élémentaire, d'accorder aux écoles des subventions destinées à encourager les études et à aider les élèves qui manifestent des talents et des aptitudes spéciales à continuer leurs études dans une école supérieure. Un meeting tenu à Manchester sous la direction de MM. Bruce, Egerton et Forster a approuvé le langage tenu par ces honorables députés et peut se résumer dans ces paroles : « COMME NOUS AVONS LE DROIT DE DIRE AUX PARENTS : VOUS NE LAISSEREZ PAS MOURIR DE FAIM LE CORPS DE VOTRE ENFANT, NOUS DEVONS AVOIR LE DROIT DE LEUR DIRE : VOUS NE REFUSEREZ PAS A VOS ENFANTS LE PAIN DE L'INTELLIGENCE. »

Tel est en résumé, et esquissé à grands traits, le tableau que présente depuis un demi siècle et plus l'instruction publique dans la Grande-Bretagne. Nous avons cru utile de le mettre sous les yeux de nos lecteurs, non comme un *modèle* ou un exemple à suivre, ni pour en tirer la conclusion certes que l'Angleterre est plus avancée que la Suisse ou la France, comme quelques personnes qui nous ont mal lu ont paru le supposer, mais uniquement pour mettre nos instituteurs et le public ami de l'instruction au courant de la question scolaire dans le Royaume-Uni¹. Initiés ainsi au mouvement qui s'opère dans un grand pays, les lecteurs de *l'Éducateur* prendront plus d'intérêt aux communications nouvelles qui concernent cet important Etat, où, pour être moins rapides, les progrès sont aussi plus sûrs que dans d'autres et ne sont pas exposés à être détruits à la suite d'un changement de régime ou même d'un simple changement de ministère. Les fonds d'école, si l'on parvient, comme on peut l'espérer, à les établir sur les rives de la Tamise et de la Tweed, ne risquent pas d'être emportés par le premier coup de majorité, comme cela a eu lieu dans un canton suisse au moment même où cette institution pratiquée depuis quelques années était en train d'y prendre racine et de s'y développer.

Stabilité dans le progrès une fois accompli. Voilà une première leçon que nous pouvons prendre en Angleterre. Il y en a une seconde à recevoir ; c'est celle que donne à une classe de gens dédaigneux

¹ Quand on dit que le gouvernement français fait plus pour l'instruction que le gouvernement anglais, on dit tout simplement une sottise. En France tout se fait par le gouvernement. En Angleterre, c'est l'opinion publique qui s'est longtemps opposée à l'action du gouvernement dans les matières d'éducation, qu'on regardait comme étant du ressort des individus ou des associations.

le vif intérêt que les plus grands seigneurs anglais portent à l'instruction populaire dans leur pays¹.

A. DAGUET.



Les dictées orthographiques.

(Discours prononcé à la conférence des instituteurs de la Suisse romande à St-Gall.)

(Suite et fin,)

Pour obtenir les résultats que nous recherchons, l'attention de l'élève devra être dirigée sur les modifications lexicologiques que le terme aura subies ; tous les mots dont l'orthographe n'est point conforme au son, soit à la formule phonétique, devront être épelés à plusieurs reprises, souvent même transcrits par le maître sur le tableau noir et par l'élève sur l'ardoise ou le papier, en prenant le plus grand soin de joindre à cet examen extérieur l'indication claire de la valeur, du sens, de l'expression, de façon que les deux images, celle de la chose et celle du mot, restent intimement liées et ne se présentent pour ainsi dire plus l'une sans l'autre.

A cela vient se joindre l'excellent exercice des comptes-rendus, quant au fond, par voie de demandes et de réponses d'abord, puis par récit fait librement, à l'occasion duquel le maître peut sans cesse encore rappeler la question morphologique à la mémoire. Pour tous ces exercices, il est d'une haute importance, nous le répétons, que les sujets soient faciles et familiers, que l'on ne passe à de plus difficiles que lorsque l'élève se meut aisément dans les premiers. Alors seulement on pourra passer au dernier exercice, celui de la composition, auquel on aura préludé sans doute par quelques exercices préliminaires, tels que nous les trouvons, par exemple, dans les ouvrages du P. Girard sur la langue maternelle. Or, l'élève s'est habitué ainsi à reproduire d'abord de vive voix, de la manière que nous avons marquée plus haut, des récits, des tableaux, des descriptions qui ont été lues, expliquées, répétées et examinées sous toutes les faces ; enfin l'élève se met à les écrire, il prend peu à peu pied sur le terrain, s'y tient insensiblement plus ferme, s'habitue à reproduire des idées données et bientôt en viendra à tenter de reproduire et d'exposer les siennes. A travers tous ces travaux successifs, s'ils ont été suivis avec la gradation nécessaire, l'orthographe ne sera plus une torture, parce qu'elle ne sera plus l'unique but ; mêlée à l'acquisition d'idées et de connaissances plus pratiques, elle s'apprendra plus aisément, car l'esprit sera plus ouvert ;

¹ Aux sources citées en tête de notre article, il faut joindre le *Moniteur général de l'instruction primaire* et le *Manchester Weekly Times*, January, 1868.

elle restera plus solidement fixée, sans avoir absorbé un temps aussi considérable pour une pure question de forme, et l'on ne pourra plus faire à l'école primaire le reproche qu'on lui a fait jadis de garder les enfants huit ans sur les bancs de l'école sans les mettre en état d'écrire leur propre nom sans faute.

Comme on le voit par cet exposé rapide, la suppression des dictées aurait un autre avantage, celui de l'étude de quelques branches pratiques, plus accessibles à l'élève selon le milieu dans lequel il vit. Ce n'est point que nous entendions rendre un hommage sans réserve à la tendance purement utilitaire. Mais nous croyons que la connaissance des branches pratiques auxquelles l'élève voit tout le monde autour de lui occupé et dont il s'occupera lui-même probablement plus tard, n'est point à dédaigner ; et nous avons encore la conviction que purement au point de vue de la langue et du développement intellectuel, il aura grand profit à en retirer, parce qu'une idée en appelle une autre, que l'horizon s'étend et que l'élève, s'il a appris quelque chose, est saisi non seulement du désir, mais du besoin d'explorer d'autres régions.

Il ne faut pas oublier que le principe pédagogique « *du connu à l'inconnu*, » trouve ici parfaitement son application et plus encore pour l'enfant qu'auprès de grandes personnes. Le jeune campagnard gardera plus facilement dans sa mémoire, au point de vue du sens aussi bien qu'au point de vue de la forme, des expressions qui se rattachent à la vie et à la culture des champs (le nom des plantes communes, des instruments aratoires, etc.) que tout autre mot dont il n'a et ne peut même avoir une véritable perception, et nous sommes persuadé que de ce domaine la curiosité le poussera bien plus tôt encore vers d'autres sphères qu'en suivant la voie inverse.

L'enseignement intuitif a suffisamment démontré la corrélation qu'il y a entre le souvenir de la chose et le terme, et quelle utilité il y a à en profiter, d'une part, pour l'enseignement de l'orthographe, en ce que le fond et la forme constituent ici des auxiliaires naturels, d'une autre part, pour l'acquisition de connaissances bien modestes, sans doute, mais bonnes à l'endroit de la carrière à laquelle l'élève se vouera un jour.

L'on objectera que l'enfant ne peut pas apprendre tant de choses. Si par *tant de choses* l'on entend plusieurs branches enseignées *ex professo* à l'école primaire, nous souscrivons de grand cœur à l'objection. Mais s'il est question de lui donner des connaissances très-élémentaires et de glisser pour ainsi dire à travers le domaine de la langue des notions utiles à l'agriculteur, à l'industriel, à l'artisan, à l'horloger, pourquoi ne le ferait-on pas ? L'on n'éprouve pas tant de scrupules de faire apprendre

bien souvent des choses transcendantes que l'enfant ne comprend pas du tout. Au reste, nous pourrions ici nous appuyer sur de bonnes et imposantes autorités.

Si nous examinons bien la méthode introduite par le P. Girard dans l'enseignement de la langue maternelle, nous trouverons que si cet illustre pédagogue n'a point supprimé les dictées de fait, il tendait par toute sa marche à les amoindrir, à leur donner un autre caractère et à les faire disparaître indirectement, du moins dans les conditions machinales où on les pratiquait et où on les pratique encore. Tout le système du P. Girard reposait sur ce principe : étendre et élargir le cercle des connaissances intellectuelles, morales et religieuses. Pourquoi n'y ajouterait-on pas les connaissances techniques et matérielles, au moyen même de la langue ? La méthode intuitive à laquelle nous avons fait allusion plus haut et la méthode d'enseignement pour les jardins d'enfants poursuivent-elles un autre but ? Ces pauvres petits êtres, au lieu de sécher presque à saisir un alphabet triste et ennuyeux, viennent à bout aujourd'hui de l'apprendre, et bien d'autres choses encore, presque en jouant.

C'est en présence de tous ces faits, basés sur l'expérience et au profit d'une culture mieux entendue, que nous en sommes venu à proposer de bannir entièrement les dictées de l'école, pour autant qu'elles doivent servir de moyen d'apprendre l'orthographe. Nous avons la conviction que, loin de favoriser cette connaissance, elles poussent à la cacographie. Nous admettons cependant qu'elles puissent être conservées comme *contrôle des études grammaticales*, c'est-à-dire de la connaissance des modifications lexicologiques et syntaxiques, et même quelquefois de l'apparence morphologique des mots, à une condition toutefois : c'est que ces dictées soient rares, qu'elles aient un but précis, que dès qu'il peut s'y rencontrer un mot réellement nouveau ou plus rare et d'une conformation anti-phonétique, il soit indiqué, épelé et même écrit à la table noire, afin que l'élève ne soit jamais exposé à s'en faire une idée morphologique fautive.

Le temps ainsi gagné sera consacré : à la lecture, aux comptes-rendus, aux compositions et à l'étude des branches qui intéressent plus spécialement les populations, suivant qu'elles se vouent à l'agriculture ou à l'industrie.

La lecture et les comptes-rendus doivent être faits de telle sorte que sans cesse, par l'épellation et l'interprétation, non-seulement la mémoire, mais en même temps l'intelligence, soient appelées à concourir à la connaissance morphologique du mot.

La composition doit se borner aux sujets et aux matières les plus simples et le plus à la portée de l'esprit de l'élève.

Nous avons ainsi la confiance que les populations parlant la langue française cesseront d'être parmi celles qui orthographient le plus mal leur langue et connaîtront en même temps les choses qui concernent leur bien-être matériel et intellectuel.

Nous n'ignorons pas que nos idées soulèveront plus d'un contradicteur, feront surgir plus d'une objection peut-être ; mais, si du choc des idées il se produisait un progrès réel pour le développement intellectuel, matériel et moral du peuple, nous serions heureux d'avoir pu y contribuer par l'exposition de notre manière de voir et de notre expérience, et en soumettant la question à un examen sérieux et impartial. D^r MAURON.



PETITE REVUE SCOLAIRE

de l'année 1867, dans le canton de Fribourg.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de jeter de temps en temps un coup-d'œil rétrospectif sur les faits et questions scolaires qui ont pu préoccuper l'autorité et les hommes d'école pendant l'année écoulée. Grouper sommairement ces faits divers pour les consigner dans les annales pédagogiques du pays, est donc la tâche que nous nous sommes imposée.

On ne demandera pas de nous toutefois une chronique détaillée de l'instruction publique dans notre canton, ni des appréciations complètes sur les personnes et les choses. Nous nous bornerons à résumer succinctement les faits à nous connus et les plus propres à intéresser les amis de l'éducation populaire.

Nous aurions pourtant désiré donner une chronique plus complète, car si « l'histoire est le miroir prophétique de l'avenir », ne peut-on pas dire aussi que la chronique scolaire d'un pays est le thermomètre de sa prospérité future. Mais tous les documents officiels de 1867 n'étant pas publiés, ils n'étaient donc pas à notre disposition.

Notre petite revue comprendra les actes officiels et les principaux faits isolés que nous avons pu recueillir.

Parmi les actes officiels de l'année dernière, nous signalerons en premier lieu le concours de composition qui a eu lieu à Estavayer, au mois de mai 1867, pour les garçons des écoles rurales du district de la Broye. Une vingtaine de concurrents s'y sont présentés ; mais il n'y a eu que 4 lauréats, ressortissants des écoles de Léchelles, de Murist et de Bussy.

La description de la moisson, tel était le sujet désigné pour la circonstance par M. le directeur de l'instruction publique. Quel que soit le caractère pratique qu'on a cru trouver au sujet précité, celui-ci ne laissait pas de présenter certaines difficultés à des enfants campagnards de 12 à 14 ans, la description étant pour le jeune âge plus difficile que la narration. Aussi n'a-t-on pas été, nous dit-on, entièrement satisfait du résultat. On a pu s'apercevoir, dans cette occasion surtout, que l'école primaire, quel que soit d'ailleurs son niveau, devient de plus en plus insuffisante pour les besoins de la société moderne, et qu'à côté des écoles secondaires, où les jeunes gens aisés vont chercher le complément de leur instruction, il faut dans le village la bibliothèque rurale, où l'enfant, comme l'adulte, comme le vieillard, peut aller puiser, dans ses moments de loisir, un supplément d'instruction, même d'instruction générale, et les notions spéciales à telle branche industrielle ou autres qui lui sont essentiellement nécessaires dans sa profession.

C'est pendant l'adolescence, c'est-à-dire après l'émancipation de l'école, que les facultés intellectuelles et morales de la plupart des hommes se développent complètement; c'est aussi pendant ce temps, critique aux yeux de tous les moralistes, que l'adulte oublie peu à peu son petit langage littéraire et scientifique, notions qu'il a péniblement apprises de 7 à 14 ans, s'il n'a l'occasion de se retremper dans des livres moraux, intéressants, instructifs et réellement utiles à ses besoins présents et futurs. Les succès obtenus dans quelques localités où la jeunesse rurale, soustraite au jeu, à la boisson, à des occasions de dépense, se réunit en société pour entendre des lectures et discuter d'agriculture, sont bien propres à démontrer par l'exemple les avantages incontestables d'une bibliothèque villageoise agricole. Espérons que ces bibliothèques s'organiseront plus activement par la suite, sous l'impulsion du besoin et des amis du progrès.

Le huitième ou neuvième concours de composition aura lieu ce printemps dans le district de la Singine.

Un concours annuel d'une autre nature « une joute graphique », comme l'a appelé un chroniqueur de la capitale, l'exposition scolaire s'est ouverte pour la quatrième fois le 10 juillet dernier et a duré jusqu'au 1^{er} août. Cette exposition se répètera cette année et précèdera la grande exposition que le comité directeur prépare à Lausanne pour cet automne. Ces concours sont facultatifs.

On a constaté dans celui de l'année dernière une diminution dans le nombre des écoles participantes, mais, par contre, une amélioration sensible dans les échantillons exposés.

Le corps enseignant trouve généralement que ce dernier concours devient trop fréquent et que le précédent est, au contraire, trop rare pour que ces deux sages institutions puissent réellement atteindre le but désiré. On aimerait à les voir alterner et généraliser à toutes les écoles primaires.

Nous avons dans le canton deux sortes de conférences : les conférences officielles, présidées par les inspecteurs, dans dix-sept petits cercles, et les conférences de la section cantonale pédagogique, organisées par district. Les unes et les autres marchent mieux que par le passé ; mais celles-ci, comme celles-là laissent encore beaucoup à désirer et ne sont même pas partout organisées. Dans deux districts, les inspecteurs ont eu la bonne idée de réunir les petits cercles pour donner plus de vie aux discussions et obtenir ainsi de meilleurs résultats. On y a même fusionné les conférences officielles avec les conférences libres, afin qu'elles ne se nuisent pas réciproquement. Là les conférences marchent bien et les écoles s'en ressentent.

Une question qui a préoccupé, pendant ces derniers mois, une partie du public et les hommes d'école en particulier, c'est la motion d'un député conservateur, M. le professeur Buman, demandant une loi sur l'instruction publique. Cette loi avait déjà été demandée, croyons-nous, il y a quelques années, par la *Société économique* de Fribourg. Aujourd'hui, on reconnaît, dit-on, assez généralement l'opportunité d'une loi sur la matière. Les uns la demandent pour réunir en un tout les modifications apportées successivement à la loi de 1848 et pour donner un caractère définitif à certaines institutions qui souffrent d'un provisoire qui dure depuis plusieurs années. D'autres la veulent pour avoir une occasion favorable de faire voter par l'assemblée législative des mesures accentuant mieux encore les idées d'une fraction de la majorité. D'autres, enfin, se prononcent pour le *statu quo* ; ces derniers ont sans doute aussi des motifs pour justifier cette manière de voir.

Le Conseil d'Etat serait, d'après certains bruits, favorable à la motion précitée, en principe du moins ; mais en raison des difficultés financières du moment et de la nécessité cependant d'améliorer la position matérielle du personnel enseignant, ainsi que d'augmenter le budget général de l'instruction publique, il ajournera encore, croit-on, le projet de loi en question.

Nous avons entendu des hommes qualifiés s'exprimer sur cette question. « Ils estiment généralement que puisqu'il entre dans les idées de l'autorité compétente de revoir, la loi scolaire tôt ou tard, il ne serait pas trop tôt de

se mettre à l'œuvre et de publier le projet assez à l'avance pour qu'il puisse être médité et consciencieusement discuté dans les réunions et dans les journaux. Une loi qui intéresse directement tout le public à un si haut degré, doit-être connue et discutée par tous les intéressés. » Nous pensons que cette manière de voir sera aussi celle des autorités paroissiales et communales et des instituteurs en particulier.

L'école normale et agricole d'Hauterive a revêtu jusqu'à ce jour un caractère provisoire malgré ses dix années d'existence. La question des biens des couvents supprimés en 1848, restée pendante jusqu'à l'année dernière, ayant, aujourd'hui, reçu une solution, il s'agit, dit-on, de donner à l'école normale un caractère définitif et peut-être même une nouvelle organisation. Un nouveau projet de loi sera donc probablement présenté au Grand Conseil à la prochaine session de mai. On sait que cette école populaire et laïque a déjà beaucoup préoccupé un certain public de notre canton. Attendons le mois de mai pour être édifié à nouveau sur les intentions de quelques députés et pour connaître les amis sincères de l'instruction populaire.

Nous avons toutes les années de nombreuses mutations dans notre corps enseignant primaire. Or, on sait combien ces changements fréquents sont nuisibles aux écoles et préjudiciables aux progrès des élèves. Quelques communes ont enfin compris, mais elles sont rares, que ces mutations répétées paralisaient tous les efforts généreux des personnes qui travaillent de loin et de près à l'éducation de la jeunesse, et elles ont mis le traitement du régent mieux en rapport avec les besoins du temps et des conditions sociales.

C'est là le meilleur moyen de conserver dans la carrière et dans la commune un fonctionnaire digne, zélé, expérimenté et capable de bien diriger la jeunesse sur laquelle repose l'avenir du pays. C'est en second lieu l'unique moyen d'amener dans la carrière des hommes réunissant toutes les conditions nécessaires à la belle mais difficile mission d'éducateur. Ce n'est qu'alors, en effet, que l'on pourra se montrer sévère à l'endroit de l'instituteur. Jusqu'à ce moment les efforts seront vains; il faudra répéter ici « tant vaut le salaire, tant vaut l'ouvrier. »

L'étranger, le chemin de fer, d'autres carrières plus lucratives et moins ingrates, telles sont les routes que prennent nos instituteurs démissionnaires. Quelques autres, fatigués et épuisés par un enseignement qui dure peut-être depuis 30, 40 années et plus, prennent leur retraite pour se reposer de leurs fatigues et jouir de leurs économies. Hélas! ils gagnaient à peine leur pain quotidien; quelles économies ont-ils pu faire, s'ils n'a-

vaient par devers eux un certain patrimoine? Une pension de 40-fr. les attend! Mais il faut encore qu'ils soient sociétaires et qu'ils aient opéré 20 versements annuels de 10 fr. Voilà la perspective! Elle n'est pas précisément attrayante. Il faut réellement une vocation particulière et un dévouement exceptionnel pour que l'homme capable persévère dans l'enseignement. On ne parle pas de ceux qui l'acceptent faute de mieux, ou comme un pis aller.

Sans approuver la désertion signalée plus haut, on ne peut cependant pas blâmer non plus celui qui cherche à se mettre quelque peu à l'abri du besoin et à gagner un petit pécule pour ses enfants.

Mais les écoles, le progrès général, l'éducation des masses, la prospérité du pays souffrent considérablement de cet état de chose. Les recrues de l'école normale, qui est cependant très suffisamment peuplée, ne peuvent suffire à combler les vides annuels qui se font dans le corps enseignant. En moins de huit années cette école a pourtant fourni 79 instituteurs, dont 64 fonctionnent dans le canton. Ce chiffre dépeint assez bien l'émigration de nos instituteurs et l'insuffisance des traitements. La future loi y remédiera-t-elle?

L'inexorable mort moissonne aussi dans nos rangs, même parmi nos plus jeunes collègues. La paroisse de Léchelles a vu, l'année dernière, ses deux instituteurs succomber à l'âge le plus brillant de la vie. Après la petite notice nécrologique que l'*Educateur* a consacrée, dans son n° 8 de l'année 1867, à la mémoire de G. Mottas, instituteur à Chaudon, nous devons quelques lignes au souvenir d'un excellent jeune homme, d'un instituteur qui faisait sa troisième année d'apostolat et qui promettait déjà les plus heureuses espérances. Originaire de Vaulruz, M. Jules Vionet, ancien élève d'Hauterive et instituteur à Léchelles, a été, pendant les vacances d'automne, victime d'une brutalité inqualifiable, à la foire de Bulle du 5 septembre. Spectateur accidentel d'une rixe, il reçut à la nuque un coup de couteau qui amena sa mort après trois mois d'horribles souffrances. Inutile de dire que cette nouvelle consterna profondément ses élèves, les parents et les autorités de la commune où il fonctionnait et où, par ses bonnes qualités, il avait gagné l'affection générale. Une messe a été célébrée à Hauterive pour le repos de son âme. (A suivre.)

EXPOSITION SCOLAIRE DE LAUSANNE

La *Commission d'organisation* de cette exposition s'est définitivement constituée le 21 mars. Elle a composé son bureau comme suit :

Président : M. BESANÇON, professeur;

Secrétaire : M. CUÉNOUD, id.

Caissier : M. BLANCHOU, instituteur.

En entrant en fonctions, la commission croit devoir rappeler aux autorités scolaires, aux membres du corps enseignant et aux autres personnes que cela peut intéresser, les dispositions suivantes de la circulaire du comité central, du 1^{er} février 1868 :

« Les inscriptions pour l'exposition, renfermant la liste des objets qu'on désire exposer, devront être adressées, *avant le 1^{er} mai*, au département de l'instruction publique du canton de Vaud, avec la suscription : « *Exposition scolaire.* » Elles seront attestées *officielles* s'il s'agit d'écoles publiques et devront être *affranchies* si elles émanent d'établissements privés. Ces inscriptions peuvent être collectives pour les écoles d'une même commune, d'un même cercle, etc. Les établissements et les personnes qui voudront exposer des objets spéciaux en dehors des travaux ordinaires des écoles, devront indiquer dans leur demande d'inscription l'espace approximatif qu'occuperont ces objets, suivant qu'ils devront être étalés sur une surface horizontale ou sur une verticale. »



VARIÉTÉ

L'ÉCOLE PRIMAIRE ¹

Dans la chambre d'école, entre, par la fenêtre,
Un beau soleil de mai. Chacun se sent renaître;
Aussi, chaque écolier, pris d'un joyeux frisson,
Pense : — Ah Dieu ! si j'étais au moins petit pinson !

Les uns, cheveux au vent, les autres en calotte,
En blouse, en carmagnole, et presque sans culotte :
Quelques-uns en souliers, quelques-uns en sabots,
Ainsi grouille inquiet ce peuple de nabots.

— Bonjour, monsieur le maître ! — Allons, marmaille, en place !
Vite, dépêchons-nous de commencer la classe,
Apprenez vos leçons et laissez votre pain
Pour l'heure du goûter, sous vos bancs de sapin.

¹ L'école primaire dont parle ici le célèbre écrivain de Salins dans la pièce qu'il a bien voulu composer pour notre recueil, n'est autre que celle de son village. C'est un souvenir d'enfance du traducteur de Hebel et de Gott-helf. Il est bien sûr qu'aujourd'hui sur les bords de la Loue comme sur ceux du Léman, de la Sarine et de la Reuse, rien de pareil ne pourrait se passer. M. Buchon, il permettra à ma vieille amitié de le lui dire, appartient d'ailleurs à la catégorie des esprits *réalistes* qui ne voient pas les choses par leur côté noble et vraiment poétique. A. D.

De l'appel nominal, on épuise les listes,
Puis, on se met en train par les abécédistes ;
— A-B-C-D.. voyons, suivez du doigt, marmots,
Toutes ces lettres dont nous formerons des mots.

-Ba-Bé-Bi.. Faites donc trêve à vos escarmouches,
Pendant quelques instants au moins, contre les mouches ;
Et gare, si j'en prends un seul à façonner
Des cages en papier pour les emprisonner.

Attention ! vous dis-je, ou sinon, Dieu me damne !
Je vais vous coiffer tous de deux oreilles d'âne...
Assez pour aujourd'hui. Faites mieux pour demain
Ou, voici ma férule, et gare à votre main.

A d'autres maintenant, la leçon de lecture.
Mais qu'est-ce que ces mains pleines de confiture,
Avec une chandelle affreuse au bout du nez?...
Allons, mouchez-vous donc, polissons satanés !

Et cet autre là-bas... qu'a-t-il donc qu'il trépigne ?
A peine entré, déjà sortir ! Ah ! c'est indigne !
Pourquoi n'avoir pas mieux pris tes précautions ?
Allons, va vite, et trêve à ces contorsions.

Au tableau, maintenant, voyons l'arithmétique.
La théorie ici n'est rien sans la pratique :
-Huit moitiés d'ànichons plus un âne au complet,
Combien cela fait-il de bêtes, s'il vous plaît ?

— Cinq ! me répondez-vous. Oui, cela fait cinq bêtes,
Sans compter parmi vous un tas de fortes têtes.
Si la poudre n'était inventée, on croirait
Volontiers qu'un de vous bientôt l'inventerait...

Et maintenant, pourquoi... (dressez vos deux oreilles !)
Dromadaire et chameau n'ont-ils bosses pareilles ?
-Voyons !.. mais vos efforts demeurent superflus,
Vous ne pouvez le dire.. Eh bien, ni moi non plus !

Et la grammaire ? Ici surveillons les principes,
Sans quoi l'on n'est jamais fort sur les participes,
Et, non moins ardemment montrons-nous attentifs,
Dans le verbe, à l'emploi cossu des subjonctifs.

Pour se former l'esprit rien de tel que l'histoire.
Voyons, racontez-nous l'exploit le plus notoire
De Dagobert, ce prince aux innocents travers...
— Il mettait, dites-vous, sa culotte à l'envers.

— Très bien. Mais ajoutons aussi, pour être juste,
Qu'un mot de St-Eloi, dans son oreille auguste,
Suffit pour que ce grand monarque maladroit
Remît tout aussitôt sa culotte à l'endroit,

Voilà comment le nom des rois s'immortalise!
Chacun peut se tromper, quoiqu'on fasse ou qu'on dise :
Le tout est de se dire, avant qu'il soit trop tard :
Un peu plus je passais pour un fameux bêtard.

Silence! On frappe. Entrez! — Bonjour, monsieur le maître!
Seriez-vous assez bon, monsieur, pour me permettre
De venir, sur le plan cadastral, confronter
Les limites d'un champ que je veux acheter?

— Je suis à vous. Silence! et que pas un ne bouge,
Ou, quand je reviendrai, je me fâche tout rouge!
— A peine est-il sorti que, comme de raison,
Un branle-bas terrible envahit la maison.

De tous les coins, un feu des mieux nourris se croise.
L'un lance son panier et l'autre son ardoise.
Les cahiers frémissants tourbillonnent en l'air.
Bientôt, dans la poussière, on ne verra plus clair.

Les obus épuisés, on charge à l'arme blanche.
On se prend au toupet, on s'étreint par la hanche,
De la tête et des pieds, des coudes et des mains,
C'est un charme de voir boxer tous ces gamins..

Mais voici que la porte au grand large se rouvre..
Tout pâle de fureur devant ce qu'il découvre,
Le maître prend son fouet et s'en va ricanant
D'une voix qui vous glace : — A mon tour, maintenant!

Au dehors, tout sourit; tout invite à s'ébattre.
Aussi, devant les coups qui sur eux vont s'abattre,
Ces enfants pensent-ils, pris d'horribles frissons :
— Ah Dieu! si nous étions au moins petits pinsons!...

Max BUCHON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SOLEURE. — Un instituteur de district, M. Emch, a composé un drame populaire intitulé : « *Ital Reding, la tête de fer de Greiffensée.* » N'ayant pas vu la pièce, nous ne pouvons l'apprécier. Mais nous savons que l'auteur n'a abordé ce sujet qu'après avoir étudié historiquement. Mais l'écueil de ce genre est précisément dans une reproduction littérale, qui atteste plus de patience et de bonne volonté que de génie. Notre célèbre critique historique Kopp, lui-même, n'a pas échappé à cet écueil quand il a abordé la tragédie historique. Il y a plus de savoir que de poésie dans son *Rodolphe de Habsbourg*.

ZURICH. — La dernière assemblée du Synode, tenue dans l'église de Thalweil, comptait 300 membres. La séance a commencé par un chant religieux qu'accompagnait la voix grave de l'orgue.

Le principal objet traité était l'organisation de l'Ecole de perfectionnement, qui formerait comme le 3^e degré de l'enseignement, et une commission a été nommée pour étudier la question.

Au banquet, le directeur de l'instruction publique, M. Suter, a fait une mention honorable de M. l'instituteur Pfenninger, arrivé à la 50^e année de ses fonctions, et l'a remercié de ses bons services au nom du gouvernement.

C'est là tout ce que le riche canton de Zurich peut faire pour le jubilé de 50 ans de M. Pfenninger. Ce dernier n'en a pas été moins reconnaissant et a porté un toast au Conseil d'Etat. Toutefois le sentiment que nous exprimons ici était dominant dans le sein du Synode, car M. le Directeur d'École Zangger, prenant la parole après M. Pfenninger, a émis le vœu que la prochaine loi sur l'instruction publique contint un paragraphe ainsi conçu : l'instituteur qui a fonctionné pendant 50 ans sera mis à la retraite avec sa pension entière. » Un simple remerciement après 50 ans de services, c'est vraiment trop peu de chose. Ce serait déjà trop peu après 25 ans. Aux gens qui parlent de démocratie il faut répondre par le mot de Sieyès dans l'Assemblée constituante : « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes. »

A NOS LECTEURS

L'article de M. le D^r Mauron sur les Dictées orthographiques étant terminé, l'*Educateur* va publier un mémoire de la conférence de Lavaux sur les causes qui nuisent au développement de la langue maternelle. Cette publication sera suivie immédiatement de celle d'une lettre de M. Ayer à la commission intercantonale des livres, relative au plan du cours gradué de langue française, que l'honorable professeur est occupé à composer pour les écoles primaires. Parallèlement avec ces articles paraîtra un article de fond sur la méthode de Fröbel, à l'occasion du jardin d'enfants établi à Genève en 1861, et dirigé avec talent par M^{me} de Portugall.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

Pour prix et pour livre de lecture :

JAQUES DUBAR

OU LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

par **F. MAILLARD**

Ouvrage couronné par la *Société vaudoise d'utilité publique* et autorisé par le Département de l'instruction publique comme livre de lecture dans les écoles. — 1 vol. de 336 pages.

Se trouve dans toutes les librairies et à l'imprimerie **L. CORBAZ & Comp^e**, à Lausanne.

Prix : broché, 2 fr. ; — jolie reliure en toile rouge, 3 fr.

COLONIE AGRICOLE DE SERIX (ORON)

On demande pour cet établissement un régent non marié, qui serait chargé de l'enseignement primaire et d'une partie de la surveillance. S'adresser, pour de plus amples informations, au directeur de la colonie, ou à M. le ministre Vautier, rue du Valentin, ou à M. William Denis, rue Neuve, 4, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR